

Dans le cadre du prolongement du

## Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) tout au long de la vie

### de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral

en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, le rectorat de l'académie de Lille, la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France, il est lancé

### 1 appel à candidatures en direction des journalistes

en vue d'1 résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information  
et la liberté d'expression

du 21 septembre 2020 au 31 janvier 2021

**Date limite de candidature : 15 juin 2020**

## MISSION PROPOSEE AU (A LA) JOURNALISTE-RESIDENT(E) :

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté urbaine de dunkerque souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2020-2021 en invitant à nouveau, un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance.

### Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ vingt-cinq équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la co-production de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté urbaine, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire ;

### De façon plus précise, la résidence-mission :

- Aura pour objectif :
  - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
  - de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
  - de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
  - d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
  - de faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.
- Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se

déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
- des actions éducatives en direction des publics ;
- la diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est par ailleurs, précisé au (à la) journaliste candidat(e) que la communauté urbaine de Dunkerque en lien avec le réseau de bibliothèques de l'agglomération, Les Balises, s'est engagée en partenariat avec la DRAC, et l'AFEV dans une expérimentation qui consiste à mener, avec un groupe de volontaires, des actions d'Education aux Médias et à l'Information auprès des publics en bibliothèque. Des croisements entre le (la) journaliste résident(e) et ce dispositif seront encouragés.

## NOTE DE CONTEXTE :

La communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 220 000 habitants dont environ 25% d'âge scolaire.

L'agglomération regroupe 21 communes et communes associées étendues sur 30 kilomètres, qui couvrent une partie de la Flandre maritime et toute la façade littorale du département du Nord. Ces communes sont :

Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Tétéghem-Coudekerque-Village, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand Dunkerque (Dunkerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer), Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Mardyck, Saint-Georges-sur l'Aa, Spycker, Zuydcoote.

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Dunkerque-Centre, Dunkerque-Bergues, Dunkerque-Wormhout, Dunkerque-Gravelines, Dunkerque-Saint Pol.

Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 130 écoles élémentaires primaires
- 27 collèges
- 15 lycées généraux et/ou techniques et lycées professionnels
- une antenne de l'Université du littoral,
- l'I.R.T.S. (Institut Régional de Formation des travailleurs sociaux),
- l' E.S.A. (Ecole Supérieure d'Art Dunkerque –Tourcoing)
- une antenne de l'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation)

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes-candidats.

Citons, sans être toutefois exhaustif :

- les centres sociaux
- les maisons de quartier
- les centres de loisirs
- les clubs ou instances de pratique artistiques, sportives, etc.
- les instituts médico-éducatifs
- la Sauvegarde du Nord
- La Projection Judiciaire de la Jeunesse
- (...)

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Enfin, il peut être également pris appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables du CLEA et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes. Vous aurez déjà un aperçu, ici aussi non exhaustif, de ces structures : <http://www.dunkerque-culture.fr/fr/>

Enfin, pour faire plus ample connaissance avec la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/>

## CONDITIONS :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **21 septembre 2020 au 30 janvier 2021**. Il s'agit d'**une résidence de 4 quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence.**

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique rémunération du journaliste-résident, (toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de **24 000 euros**. Ce sont les contributions respectives de la communauté urbaine de dunkerque Grand Littoral et du ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission (défraiement forfaitaire mensuel de 150 euros) et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, très concrètement cela prend la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste-résident doit être autonome pour ses déplacements, **il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.**

## FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Si vous êtes journaliste professionnel(le), français(e) ou étranger(e), désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant lundi 15 juin**, dernier délai, aux adresses suivantes: [sophie.josseaux@culture.gouv.fr](mailto:sophie.josseaux@culture.gouv.fr) / [charlotte.kherzane@tud.fr](mailto:charlotte.kherzane@tud.fr)  
un dossier unique sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- votre curriculum vitae,
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

## ANNONCE DU JOURNALISTE-RÉSIDENT RETENU :

Un jury composé de représentants :

- de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias
- presse quotidienne régionale
- de l'école supérieure de journalisme de Lille
- de l'audiovisuel public
- de représentants d'associations et de structures culturelles, éducatives ou d'action sociale

se réunira **fin juin 2020**.

Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, le 6 juillet 2020**.

## POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à :

Charlotte KHERZANE, coordinatrice CLEA – Direction de la Culture / Communauté Urbaine de Dunkerque

[charlotte.kherzane@tud.fr](mailto:charlotte.kherzane@tud.fr) / 06/67/88/75/60

Sophie JOSSEaux, conseillère action culturelle et territoriale / DRAC Hauts de France  
[sophie.josseaux@culture.gouv.fr](mailto:sophie.josseaux@culture.gouv.fr)